10 MARS 2014
Ajaccio le N° 0660

	S.A.D	INFO
DIR		
DIR.Adj		
Adj.DIR		
MCR		
SG		
SRET		
SBEP	X DSPEI (AS)	
SLADD		
SICP		
Sec DIR		
Signalé		Délai de réponse
DIR.	DIR Adj.	Adj Dir.

République française

Conservatoire du littoral

Le délégué adjoint de rivages Corse

Bastia, le 5 mars 2014

M. le Directeur de la DREAL
19, cours Napoléon
CS 10006
20704 AJACCIO Cedex 9

Objet : Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact
Réf. : PB/AJ/179/14

Monsieur le Directeur,

Le Conservatoire du littoral, propriétaire de plusieurs parcelles sur la commune de Bonifacio, souhaite aménager le site protégé de Testarella – Campo Mezzano pour l'accueil du public. Les aménagements projetés (création de sentier piéton, nettoyage des anciennes zones de bivouac, reconstruction des murs en pierres sèches, aménagement de point de vue, et réorganisation du stationnement) ont pour objectif de mettre en valeur cette partie du littoral tout en respectant la valeur écologique des milieux naturels.

Dans le cadre de l'article R122-3 du code de l'environnement, l'aménagement d'aire de stationnement en espaces remarquables et visé au b) de l'article R146-2 du code de l'urbanisme, fait partie de la rubrique 11°) du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement. Ces aménagements sont donc soumis à la procédure « au cas par cas » pour ce qui relève de l'étude d'impact.

Il est à noter que l'aire de stationnement proposée dans le projet est en tuf, qu'elle n'est bien entendu pas bituminée ou bétonnée, qu'elle servira à organiser un stationnement actuellement anarchique dans un espace remarquable et qu'il n'y a pas de création de places supplémentaires, puisque les aires les plus proches de la mer seront cicatrisées.

En vous remerciant pour l'instruction de ce dossier et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Patrice BELZ

Résidence Saint Marc
Rue Juge Falcone
20200 Bastia
Tél. 04 95 32 38 14
Fax 04 95 32 13 98
corse@conservatoire-du-littoral.fr
www.conservatoire-du-littoral.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Réorganisation et aménagement de poches de stationnement en espaces remarquables dans le cadre du projet de restauration et aménagement de l'accueil du public au lieu dit Testarella-Campomezzano sur le site de Testa-Ventilegne - Commune de Bonifacio - Corse du sud

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: Conservatoire du littoral

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: Michel Muracciole, Délégué

RCS / SIRET: 1 8 0 0 0 5 0 1 9 0 0 0 4 7

Forme juridique: Établissement Public de l'Etat

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
"11°) Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et visé au b et au d du R.146.2 du code de l'urbanisme."	"Les aires de stationnements indispensables à la maîtrise de la fréquentation automobile et à la prévention de la dégradation de ces espaces par la résorption du stationnement irrégulier, sans qu'il y en résulte un accroissement des capacités effectives de stationnement, à condition que ces aires ne soient ni cimentée, ni bitumées et qu'aucune autre implantation ne soit possible"

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Cicatrisation de pistes, d'aires de bivouac et de zones servant au stationnement anarchique et aménagement de la circulation et du stationnement pour l'accueil du public

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Organiser le stationnement afin d'accueillir le public sur le site de Testa-Ventilegne (avec restauration paysagère des zones de stationnement anarchique et cicatrisation des petites poches de stationnement existantes proches du rivage)
Mettre en défens les espaces naturels sensibles en interdisant aux véhicules l'accès du rivages et des zones humides servant de stationnement anarchique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Pas de bitume mais tuf local
Seulement travaux de surface (sous sol nullement touché)
stationnement en espace naturel
seulement un nivellement pour cicatrisation et réaménagement

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation

Surveillance du Gestionnaire (gardes du littoral)

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de travaux en espaces naturels (L.146-6 et R 146-2 du Code de l'urbanisme)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Projet sur un secteur d'environs 20 ha Seul l'espace strictement nécessaire à la création ou à la cicatrisation de pistes,de sentiers et de poches de stationnement est impacté.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Parcelles section E n°34,26,27,29 et 33

Stationnement actuel (E 34):
E9°06'17.5''
N41°26'39.9''
Stationnement à créer (E 34):
E9°06'01.0''
N41°26'37.7''
Stationnement Minibus (E 34):
E9°06'22.9''
N41°26'54.7''
Piste à créer : E 26,27,29 et 34
Piste à cicatrisée : E 34
+ cicatrisation des stationnements anarchiques tout le long de la piste

Coordonnées géographiques[1] **Long.** __ ° __ ' __ " __ **Lat.** __ ° __ ' __ " __

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : **Long.** __ ° __ ' __ " __ **Lat.** __ ° __ ' __ " __

Point d'arrivée : **Long.** __ ° __ ' __ " __ **Lat.** __ ° __ ' __ " __

Communes *traversées* :

Cicatrisation des milieux et des aires de Bivouacs

E 34	E9°06'01.6'' N41°26'35.5''	E 34	E9°06'22.9'' N41°26'54.7''
E 33 et 34	E9°06'23.6'' N41°26'48.2''	E 34	E9°06'22.9'' N41°26'54.7''
E 34	E9°06'23.3'' N41°26'52.3''		

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** [x] **Non** [ ]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? **Oui** [ ] **Non** [x]

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? **Oui** [x] **Non** [ ]

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Restauration et aménagement de l'accueil du public au lieu dit Testarella-Campomezzano sur le site de Testa-Ventilegne(sentier de découverte, point d'observation, valorisation de murs de pierres, zones de bivouac nettoyées et cicatrisées, restauration paysagère...)

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols
Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrains protégés par le Conservatoire du littoral au titre de l'article L 322-1 du code de l'environnement.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** ☐ **Non** ☒

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :
Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	limitrophe ZNIEFF de type 1
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Périmètre du Parc Marin International des Bouches de Bonifacio
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	Espace Remarquable au titre de l'article L.146-6 du code de l'Urbanisme ("loi littoral" relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral)
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Site n° FR 9400592 "Ventilegne-La Trinité de Bonifaccio-Fazzio"
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Très faible impact sur la flore commune pour le stationnement créé Une attention toute particulière sera portée sur les m² de débroussaillages afin de ne pas nuire aux espèces présentes. Et surtout réhabilitation et cicatrisation des zones de stationnements anarchiques le long de la piste, sur les prairies humides et de celles sur le haut de plage pour empêcher et stopper la dégradation des milieux, interdiction de circuler jusqu'au rivage, restauration des milieu naturels sensibles, et deux aires de stationnement bien délimitées et intégrées au paysage.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Amélioration du paysage et mise en valeur, par l'intégration et l'organisation des poches de stationnement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux de ce projet sont des travaux légers, réversibles et compatibles avec la réglementation en espace naturel protégé.
L'impact sera positif sur le milieu puisque ce n'est qu'une réorganisation du stationnement : les véhicules pourront stationner uniquement dans les deux aires de stationnement (1 existante et 1 crée). Les véhicules ne pourront plus rouler et se stationner sur le haut de plage ni sur les prairies humides avec les conséquences que cela entraîne en termes de dégradation des milieux et d'érosion. Les côtés de la piste servant aux stationnementx anarchiques seront cicatrisés. Il y aura aussi indéniablement une meilleure intégration paysagère des aires de stationnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	×
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	×

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à BASTIA le, 5/3/2014

Signature

Le Délégué Adjoint,

Patrice BELZ

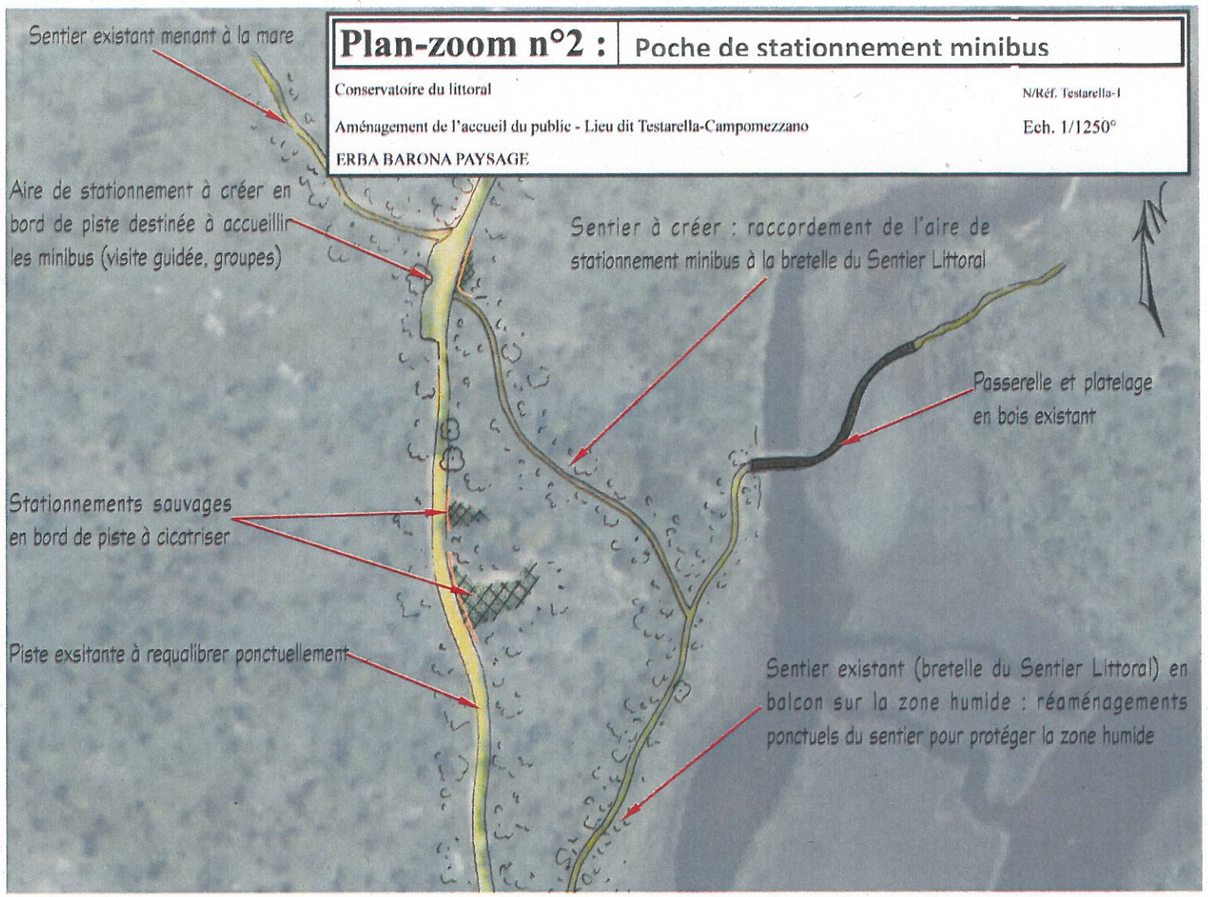
Plan-zoom n°2 : Poche de stationnement minibus
Conservatoire du littoral
N/Réf. Testarella-1
Aménagement de l'accueil du public - Lieu dit Testarella-Campomezzano
Ech. 1/1250°
ERBA BARONA PAYSAGE
Sentier existant menant à la mare
Aire de stationnement à créer en bord de piste destinée à accueillir les minibus (visite guidée, groupes)
Sentier à créer : raccordement de l'aire de stationnement minibus à la bretelle du Sentier Littoral
Passerelle et platelage en bois existant
Stationnements sauvages en bord de piste à cicatriser
Piste exsitante à requalibrer ponctuellement
Sentier existant (bretelle du Sentier Littoral) en balcon sur la zone humide : réaménagements ponctuels du sentier pour protéger la zone humide

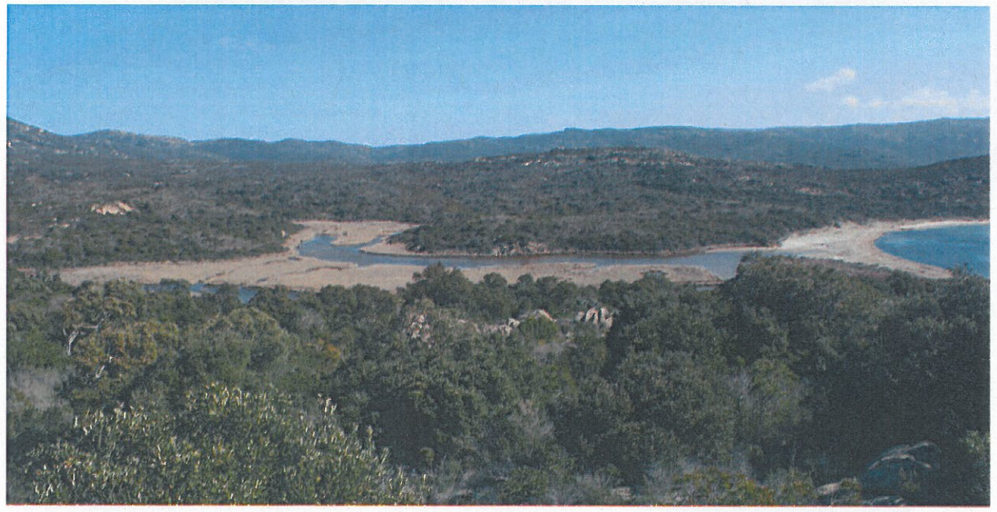

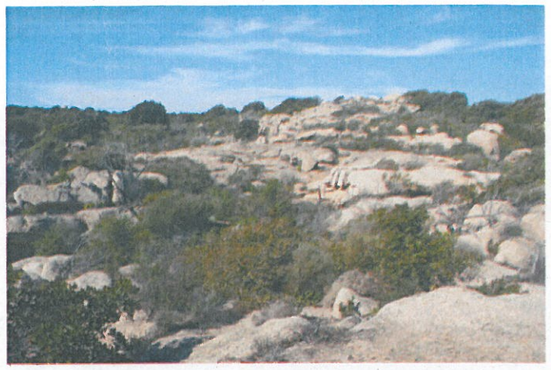

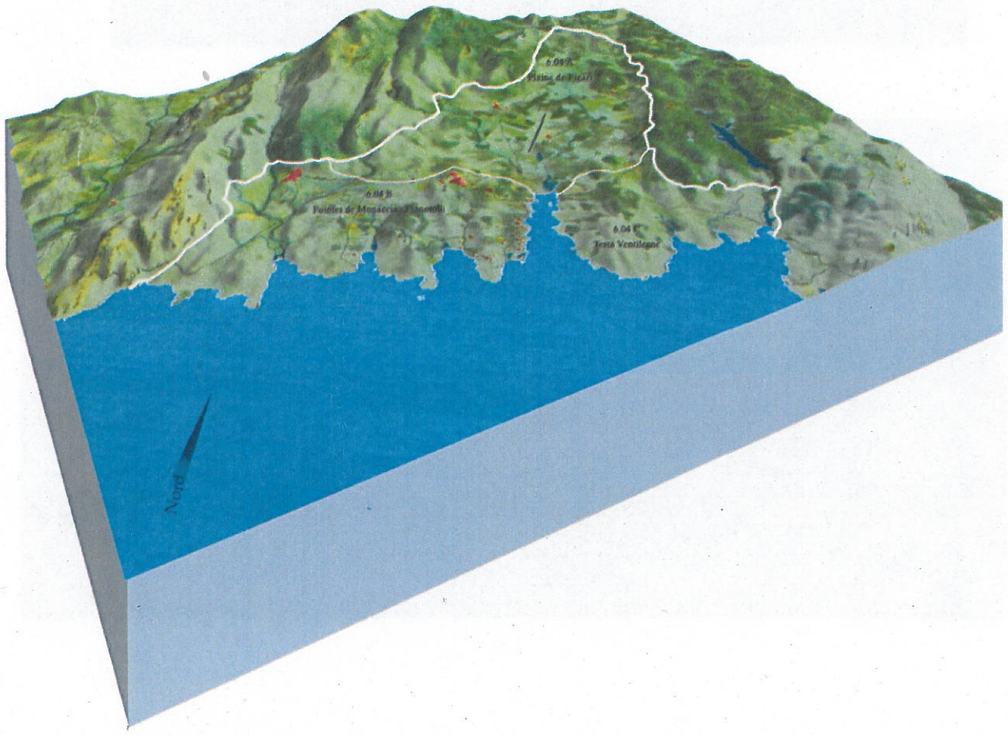
6.08 A
Pierre de Pizzaro
6.04 B
Poielles de Monacciaia (Pianotolli)
6.04 C
Tessa Ventilegna
Nord

Schéma global d'aménagement projeté

Conservatoire du littoral

Aménagement de l'accueil du public - Lieu dit Testarella-Campomezzano

ERBA BARONA PAYSAGE

N/Réf. Testarella-1

Ech. 1/5000°

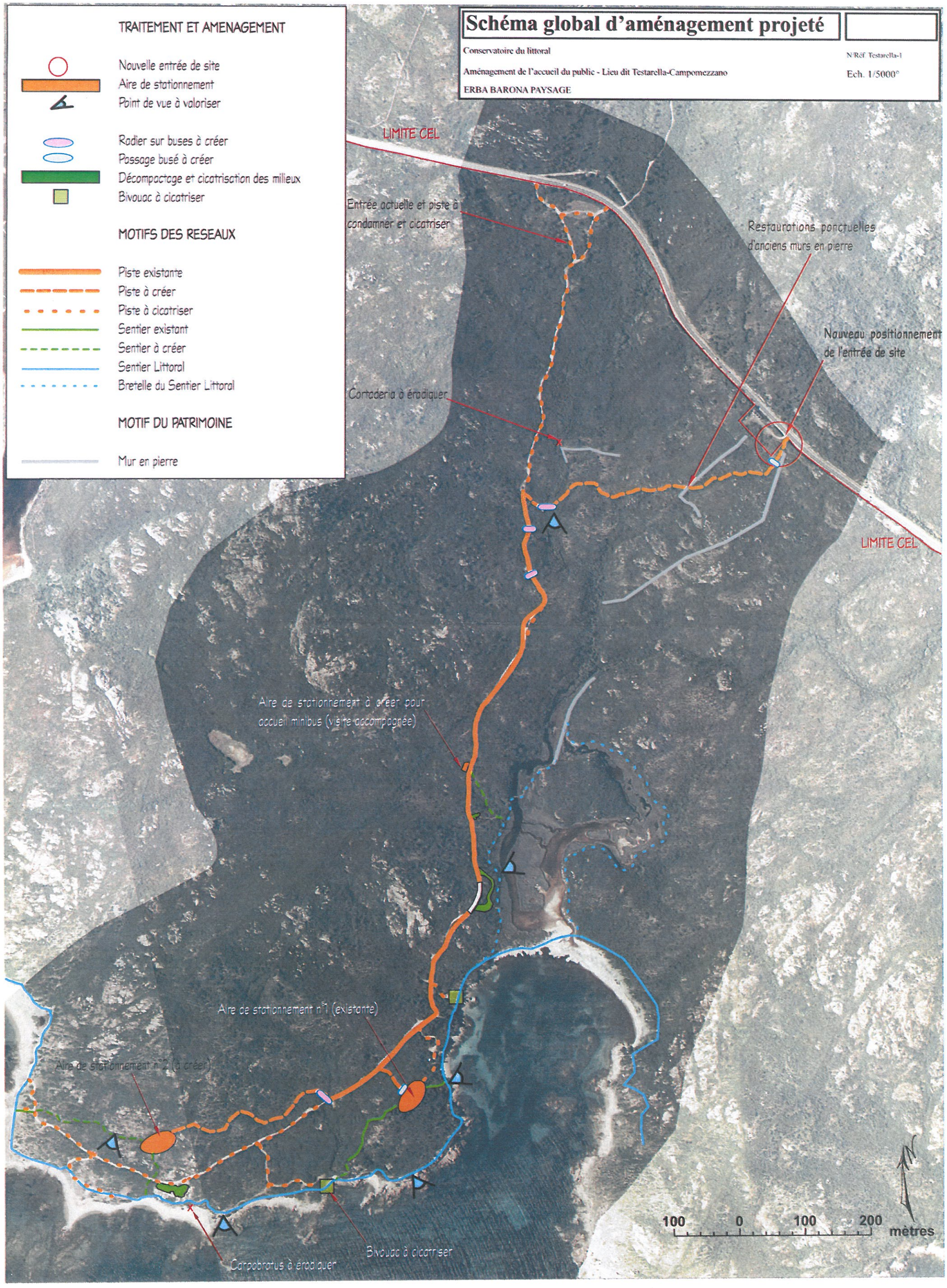

Reconnaissance paysagère

Conservatoire du littoral

Aménagement de l'accueil du public - Lieu dit Testarella-Campomezzano

ERBA BARONA PAYSAGE

N/Réf. Testarella-1

Ech. 1/5000e

TRAITEMENT ET AMENAGEMENT

- Entrée de site
- Aire de stationnement
- Point de vue

MOTIFS DES RESAUX

- Piste
- Sentier
- Sentier Littoral
- Bretelle du Sentier Littoral

ESPACES DEGRADEES

- Stationnements sauvages, circulations et érosions
- Bivouac abandonné

MOTIF DU PATRIMOINE

- Mur en pierre

ENTREE DU SITE

Cortaderia à éradiquer

Carpobrotus à éradiquer

1 - Actuelle entrée de site, dans une courbe dangereuse de la nationale.

2 - Problèmes de stagnation des eaux générant des mouillères et ornières, dégradant la piste d'accès.

3 - Sentier piéton permettant de rejoindre le Sentier Littoral depuis l'aire de stationnement.

4 - Bivouac installé sur une petite plage.

5 - De remarquables murets de pierre sèche se perdent dans le maquis.

6 - Certaines portions de piste devenant trop érodées, sont abandonnées au profit de nouvelles pistes parallèles, multipliant ainsi les coupures dans le paysage.

7 - Certaines portions de la bretelle du S. L. trop proches de la zone humide, souffrent de remontées d'eau.

8 - Unique aire de stationnement aménagée sur le site.

100 0 100 200 mètres

Localisation géographique

Conservatoire du littoral — N/Réf. Testarella-1

Aménagement de l'accueil du public - Lieu dit Testarella-Campomezzano — Ech. 1/50000°

ERBA BARONA PAYSAGE — Janvier 2013

EXTRAIT CARTE IGN - 1/50000°

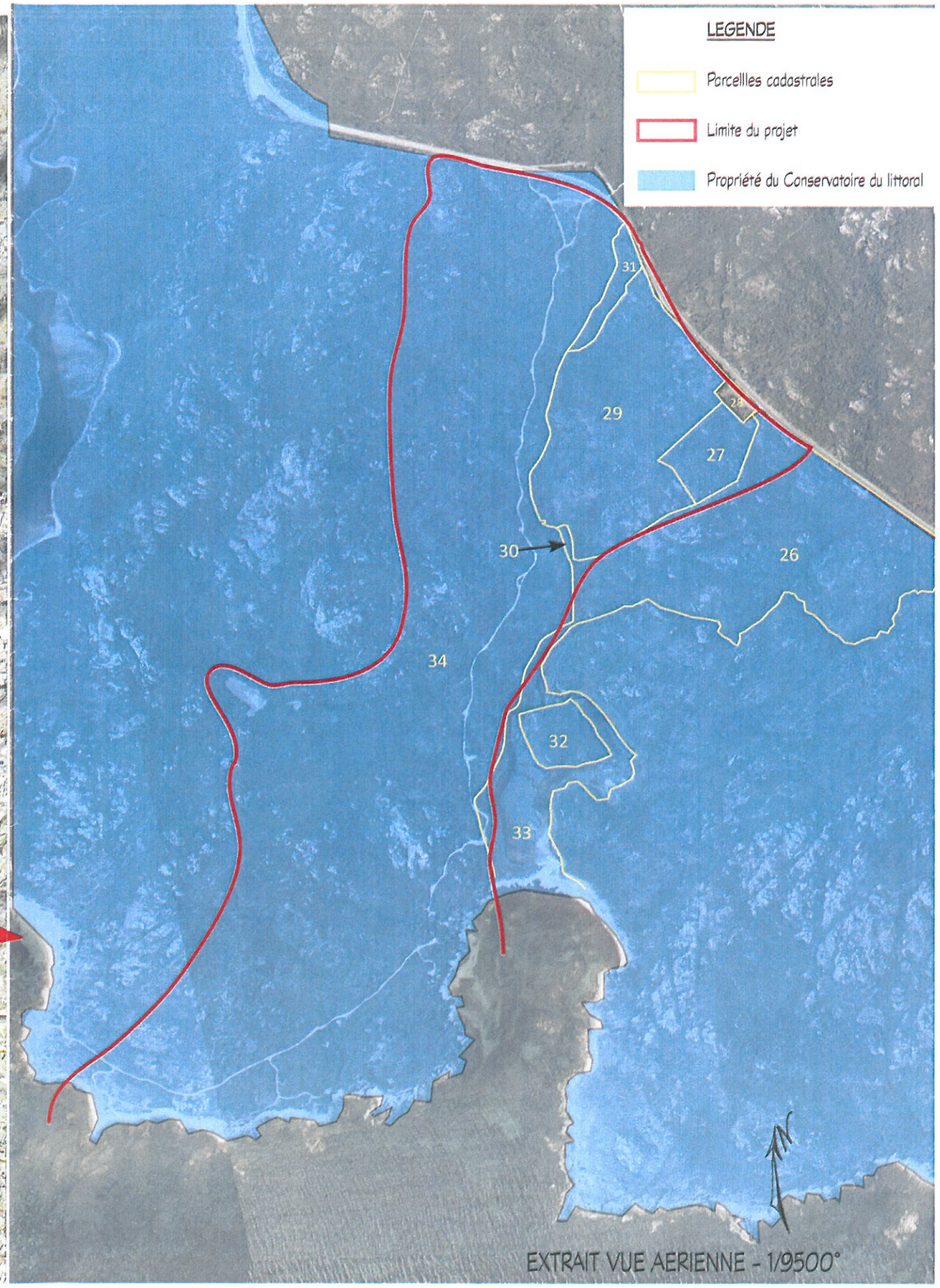

EXTRAIT VUE AERIENNE - 1/9500°

Plan-zoom n°3 : aires de stationnement

Conservatoire du littoral

Aménagement de l'accueil du public - Lieu dit Testarella-Campomezzano

ERBA BARONA PAYSAGE

N/Réf. Testarella-1

Ech. 1/2000°

Aire de stationnement N°2: PLAN DE PRINCIPE (1/500°) - environ 25 places

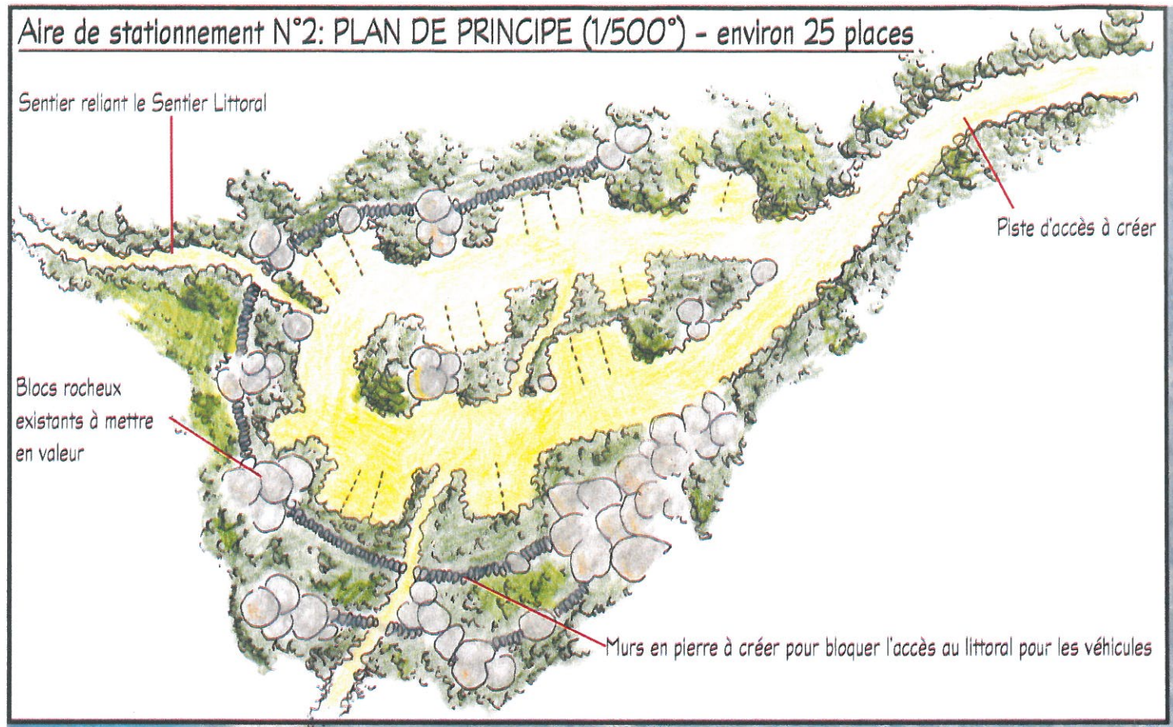

PLAN D'AMENAGEMENT PROJETE (1/2000°)

Cicatrisation de stationnements sauvages, zones érodées, anciens bivouacs...

Piste existante à requalibrer ponctuellement

Aire de stationnement n°1 existante

Passage busé

Radier à créer (franchissement de la zone humide)

Aire de stationnement n°2 à créer : intégration parfaite à la végétation et aux nombreux blocs rocheux, création de murets en peirre fermant l'accès à la mer aux véhicules (cf. planche "Plan de principe aire de stationnement à créer")

Sentiers à créer reliant l'aire de stationnement au sentier littoral

Piste à créer : accès plus discret au stationnement et peu visible depuis la mer. De plus, cette implantation évite la création de stationnements sauvages et multiples accès au littoral...

Sentiers à créer reliant l'aire de stationnement au sentier littoral

Mare temporaire

Bivouac à cicatriser

Sentier littoral

Anciennes pistes à condamner et cicatriser

PHOTOGRAPHIE DE L'ETAT ACTUEL : Le projet d'aire de stationnement se situera au milieu de cahos rocheux, formant une délimitation naturelle. La topographie (légère pente) ainsi que la végétation masqueront l'aire de stationnement depuis le littoral et la mer.